

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Présents : 12  
Nombre de Procurations : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17      Contre : 0      Pour : 17  
Date de convocation : 20 juin 2024

### **DÉLIBÉRATION N° 4.12** **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024** **BUDGET ANNEXE (SPIC DSP)**

### **SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.*

**ÉTAIENT ABSENTS** : *Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

.....

À la suite de l'adoption du compte administratif 2023 et de l'affectation des résultats de ce même exercice, le Comité syndical est appelé à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire remplit deux fonctions :

- il permet d'intégrer, ainsi qu'indiqué ci-dessus, dans le budget de l'année en cours, les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif,
- à l'instar d'une décision modificative, il permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif.

## SECTION D'EXPLOITATION

### **En recettes**

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023, soit 3 206,95 €, en report de fonctionnement sur le chapitre R002.

Une recette de 400 000 € sur le chapitre 77 « produits exceptionnels » est inscrite afin de régulariser un titre lié à la dette de la SAEM LAPP.

L'intégration des biens et subventions portuaires du Département, avant la création du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique et le transfert de la compétence portuaire à ce dernier, a été actée par une délibération votée en décembre 2023.

Après un long processus d'échanges avec le Département et la Paierie départementale, l'intégration dans nos comptes des biens pour un montant de 12 096 046,31 €, est quasiment neutralisée par l'intégration comptable des subventions pour un montant de 12 199 275,95 €.

Pour rappel, l'opération d'ordre budgétaire se décline ainsi :

- amortissement des biens en dépenses d'exploitation et recettes d'investissement
- reprise des subventions en recettes d'exploitation et dépenses d'investissement

Ainsi, dans le cadre de ce budget supplémentaire, il est prévu une somme de 1 210 000 € de recettes sur le chapitre 042 « reprises de subventions ».

### **En dépenses**

Le chapitre 011 « charges générales » est diminué de 3 553 € et ramené à 192 447 €.

Les crédits du chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont augmentés de 9 206,95 € et 400 000 € sont inscrits au chapitre 68 « dotation aux provisions » afin de régulariser un titre lié à la dette de la SAEM LAPP.

Les crédits envisagés sur le chapitre 69 « impôt sur les bénéficiaires » sont diminués de 2 447 € et ramenés à 0 € puisqu'il n'y aura pas d'IS à régler en 2024 au titre de l'exercice 2023 (la base de calcul s'appréciant sur le cumul des résultats des différents budgets annexes de la collectivité, incluant donc celui des ports en régie, déficitaire). La somme de 1 210 000 € est prévue au chapitre 042 « dotations aux amortissements » dans le cadre du transfert des biens portuaires du Département comme décrit ci-avant. Au total, 1 263 000 € de crédits sont ainsi inscrits pour amortir les biens de ce budget annexe.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### **En recettes**

Le solde d'exécution positif 2023 de la section d'investissement de 594 220,20 € est reporté au chapitre R001.

La somme de 1 210 000 € est prévue au chapitre 040 « dotations aux amortissements » dans le cadre du transfert des biens portuaires du Département, comme décrit ci-avant. Au total, 1 263 000 € de crédits sont inscrits pour amortir les biens de ce budget annexe.

### **En dépenses**

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », est augmenté de 200 000 € pour un total de crédits ouverts sur l'exercice en cours de 980 000 €.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » est quant à lui augmenté de 394 228,20 € et porté à un total de crédits de 1 814 228,20 €. Ces crédits supplémentaires permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues en études et en travaux.

1 210 000 € sont prévus au chapitre 040 « reprises de subventions » dans le cadre du transfert des biens portuaires du Département, comme décrit ci-avant.

Ainsi, le budget supplémentaire du budget annexe des ports en DSP 2024 (SPIC) s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

**1 613 206,95 €** en fonctionnement

**1 804 228,20 €** en investissement

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** sa délibération n° 4.3 du 19 mars 2024, portant adoption du budget primitif du budget annexe,  
**Vu** le compte administratif 2023 adopté par sa délibération n° 4.7 datée de ce jour,  
**Vu** l'affectation du résultat 2023 approuvée par sa délibération n° 4.9 datée de ce jour,

**Entendu** le rapport de la Présidente,

### LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe des ports en concession (SPIC) 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 27 juin 2024

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**  
**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE**  
**LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE**  
**DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN